

M. BEST: Y a-t-il un contrat en réalité?

M. CROUSE: Quelle en est la raison? Nous avons au Canada du charbon produit au Cap-Breton. Ne nous leurrions point. Un grand nombre de personnes sont en quête d'emplois, il existe des installations de production du combustible et même alors on oblige les Canadiens à adopter une autre ligne de conduite. Je me demande s'il est nécessaire de mettre au point dès maintenant tous ces réacteurs aux frais des contribuables parce qu'on peut remplacer le charbon par un autre combustible.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Boyd, vous alliez citer l'article de M. Harold Smith, ou la déclaration qu'il a faite?

M. DRYSDALE: M. Gray pourrait-il nous faire ses observations à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Oui. Monsieur Lewis, j'aimerais que vous m'éclairiez sur un point.

M. DRYSDALE: M. Gray allait répondre à une question que je lui ai posée au sujet des frais du réacteur CANDU.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi.

M. GRAY: La question a été posée il y a quelque temps. Il vous semblait que le contrat était très vague, ce qui n'est pas le cas, car il est très précis. Lors de la dernière séance, nous avons étudié la question de la disponibilité du contrat. Je ne pense pas que l'Hydro-Ontario conviendrait avec vous qu'elle ne fait aucun apport à l'aménagement du réacteur CANDU. Elle y consacre beaucoup d'argent, de main-d'œuvre et d'installations.

M. DRYSDALE: Quel montant?

M. GRAY: Je crois que nous devrions poser cette question à l'Hydro-Ontario. Elle y affecte probablement de un à deux millions de dollars.

M. DRYSDALE: En ce qui concerne le réacteur fondamental,—et il me semble qu'on met la charrue devant les bœufs—en ce qui concerne le réacteur de puissance expérimentale, l'Hydro-Ontario y affecte près de 8 millions. Si vous faites porter tous vos efforts sur l'aménagement du réacteur de 200 mégawatts, l'Hydro-Ontario ne contribue aucunement à l'installation du matériel générateur, qui, si j'ai bien compris, serait le matériel ordinaire. Pour quelle raison? Je n'en vois pas les répercussions directes ni les effets sur les recherches que vous poursuivez dans le domaine nucléaire. Je comprends ce qui touche au réacteur, mais non ce qui touche au matériel de génération de l'électricité, qui à mon sens n'est pas exceptionnel.

M. GRAY: Comme vous le savez sans doute, l'Hydro-Ontario s'est engagée à acheter ce réacteur quand il fonctionnera sans difficulté.

M. DRYSDALE: Qu'est-ce que cela veut dire? Voilà certaines des difficultés que j'ai éprouvées et qui m'ont fait conclure que les termes du contrat étaient vagues.

M. GRAY: A mon sens, il n'est aucunement vague.

M. DRYSDALE: Je sais que vous soutenez toujours cette opinion.

M. GRAY: L'Hydro-Ontario a convenu d'acheter le réacteur et toute la centrale.

M. DRYSDALE: Pour quel montant?

M. GRAY: En fonction d'un montant qui lui permettra de produire de l'énergie au moyen de ce réacteur à un prix pouvant soutenir la concurrence avec l'énergie produite par une centrale utilisant le charbon comme combustible et dont les frais de premier établissement et les autres frais ne seront pas plus élevés. Il faut tenir compte des frais d'exploitation et des frais de combustible. Si nous nous fondons sur nos prévisions, les frais de premier établissement sont de l'ordre de 60 millions.